

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 MAI 2019



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

Le vingt mai deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 14 mai 2019, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire

Jean-François BRUGNON, Catherine TERRAZ, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Valérie ROUGERON, Jean-Pierre JARRE, Bérénice LACOMBE, Marie-Christine VANHOUTTE, Josiane CURT, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Chloé CHENAL, David GUILLOT, Fabrice ZANIVAN, Muriel THEATE, Maurice MONTJOVET, Lysiane CHATEL, Pierre POINTET, Nathalie LAISSUS, Esman ERGUL, Noëlle AZNAR MOLLIEUX, Philippe PERRIER, Claude BESEVAL, Dominique RUAZ, Laurent GRAZIANO, Valérie AINAUD, Michel BATAILLER,

Étaient excusés :

Aziz ABBAS qui a donné pouvoir à Hervé BERNAILLE

Claudie LEGER qui a donné pouvoir Claude BESEVAL

Bérénice LACOMBE qui a quitté la séance après le vote de la délibération 4-3-3 Etape du Tour – Tarif stand village gourmand, a donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE

Mustapha MARJI

Le quorum étant atteint (30 personnes puis 29 personnes à partir de la délibération 4-4 Partenariat avec le Pôle emploi), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Chloé CHENAL est désignée secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

1° Présentation du Chardon bleu

2° Signature de la convention pluriannuelle du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et de la Charte de relogement

Jean-François BRUGNON

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui cible de nombreux quartiers d'intérêt national et d'autres d'intérêt régional, 19,5 millions d'euros sont mobilisés par l'ANRU pour le quartier « Val des Roses-Contamine » à Albertville.

Le NPNRU doit veiller à la diversification de l'habitat dans les démolitions/reconstructions, grâce à l'accompagnement des investisseurs privés dans les quartiers.

C'est dans ce contexte qu'a eu lieu la signature de la convention pluriannuelle du Nouveau

Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et de la Charte de relogement, en présence de :

- Louis LAUGIER, Préfet de la Savoie, Délégué de l'Agence National de l'Habitat
- Fabrice PANNEKOUCKE représentant Laurent WAUQUIEZ, Président du conseil régional
- Hervé GAYMARD, Président du conseil départemental
- Franck LOMBARD, Président de la communauté d'agglomération Arlysère
- Frédéric BURNIER FRAMBORET, Maire d'Albertville, Président de Val Savoie Habitat
- Daniel JACQUIER représentant Nicolas BONNET, Directeur régional d'Action Logement Services
- Jean-François QUESNEL, Président de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie,
- Corinne STEINBRECHER, Directrice territoriale Arc Alpin de la Banque des Territoires

3° Lancement d'un fonds intracting pour les mesures d'économies d'énergie

Bérénice LACOMBE

L'intracting : une démarche innovante pour financer nos mesures en faveur des économies d'énergie

Les restrictions budgétaires entravent souvent la mise en œuvre de mesures d'économies d'énergie.

Pour échapper à ce carcan financier, nous vous proposons de mettre en place une démarche d'intracting ou de contrat interne, inspirée de l'exemple de la ville de Stuttgart, initiatrice de cette innovation en 1995.

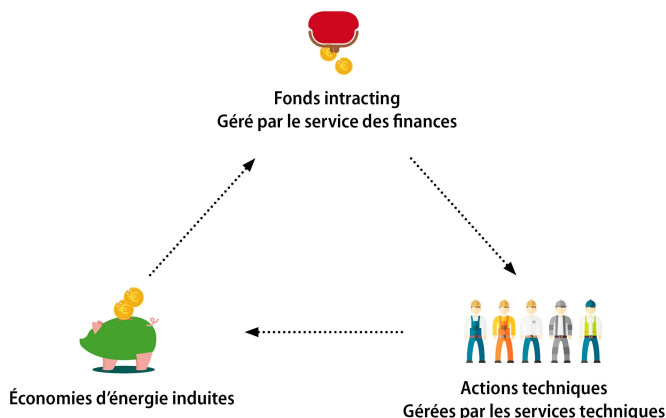
Bien que cette démarche soit déjà ancienne en Allemagne, où elle a largement fait ses preuves (Stuttgart génère aujourd'hui 8 % de marge de manœuvre annuelle sur ses coûts énergétiques pour alimenter son fonds d'intracting – soit 5 M€ sur 64 M€ de coûts énergétiques), elle apparaît encore novatrice et peu développée en France.

Il s'agit d'un processus vertueux d'amélioration continue de nos performances énergétiques en récupérant les économies réalisées pour l'autofinancement de nouvelles mesures d'économies d'énergie.

Ce dispositif se présente sous la forme d'un fonds municipal géré par le service des finances, qui accorde des prêts à taux zéro aux services techniques pour des projets induisant des économies d'énergie.

Ce fonds est ensuite réalimenté par les économies réalisées et réaffecté à de nouvelles mesures, qui génèrent à leur tour des économies d'énergie.

Le volume de ce fonds s'accroît ainsi au fil des années, en générant des ressources nouvelles grâce à l'effet démultiplicateur des actions de réduction de la consommation qu'il permet de mettre en oeuvre.



Pour être retenus, les projets présentés par les services techniques doivent répondre aux critères suivants :

- les économies d'énergie induites doivent être certaines et mesurables ;
- l'action rapide à mettre en œuvre ;
- son temps de retour sur investissement également rapide, afin de réalimenter le fonds d'intracting, pour un effet démultiplicateur le plus important possible.

* * *

Ce dispositif de l'intracting **garantit la mobilisation de ressources communales pour la transition énergétique** de la commune.

Et ce **à moindre coût**, puisque la démarche ne génère aucun frais d'intervention externe.

Comme ce fonds fonctionne indépendamment du système bancaire, la ville garde en sus son **autonomie financière et décisionnelle**.

* * *

La gestion de ce dispositif implique différents services, avec une nouvelle organisation à mettre en œuvre pour son pilotage et à la mesure de sa performance.

Une **convention d'intracting** sera ainsi établie pour chaque action retenue en financement, entre le service des finances et le gestionnaire de l'action, voire un service utilisateur de l'équipement, pour encadrer la bonne utilisation du fonds et faciliter son suivi.

Les **compétences collectives** s'en trouvent donc également renforcées.

Pour lancer ce dispositif dès à présent :

- sanctuarisation d'une ligne budgétaire appelée « **fonds intracting pour des mesures d'économies d'énergie** » ouverte au budget supplémentaire 2019 ;
- **dotation à ce stade d'un montant correspondant aux économies d'énergie générées en 2018** par une moindre consommation (économies qui ont alimenté l'excédent de fonctionnement de fin 2018 que nous reprenons au budget supplémentaire 2019), soit de **113 610 €**, calculé comme suit :

Economies générées [en €] = moindre consommation 2018 x prix 2018 du fluide

Economies alimentant le fonds intracting			
Energies	Baisse de la consommation 2018	Prix moyen 2018	Economies 2018 alimentant le fonds
Chauffage :			
. Electricité	509 MWh	156,80 €	79 809 €
. Fuel	10721 l	0,87 €	9 274 €
Carburant	9 819 l	1,44 €	14 106 €
Eclairage public	43 MWh	166,05 €	7 140 €
Eau	1 701 l	1,93 €	3 281 €
TOTAL			113 610 €

- Affectation d'ores et déjà d'une partie de ce fonds aux mesures qui figurent dans le tableau, les crédits afférents sont inscrits au budget supplémentaire 2019.

4° Convention avec le SDIS – Formation des pompiers volontaires

Pascale MASOERO

Une convention de disponibilité a été signée entre le service départemental d'incendie et de

secours (SDIS) de la Savoie et la commune d'Albertville employeur d'un sapeur-pompier volontaire.

Cette convention précise les conditions et les modalités de la disponibilité pour formation d'un employé municipal par ailleurs sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail.

Le sapeur-pompier volontaire a droit, pendant son temps de travail, à des autorisations d'absence pour les actions de formation.

La durée de la formation initiale suivie par chaque sapeur-pompier volontaire est d'au moins trente jours répartis au cours des trois premières années, dont au moins dix jours la première année.

Au-delà de ces trois premières années, la durée de la formation de perfectionnement (maintien des acquis, avancement, spécialité) est, chaque année, d'au moins cinq jours.

Le sapeur-pompier volontaire ne percevra pas les indemnités prévues à l'article 7 de la loi n°96-370 du 3 mai 1996. La commune lui maintiendra sa rémunération pendant cette période d'absence.

Le SDIS versera à la commune une compensation financière correspondant au montant du salaire brut et des charges patronales afférentes, au prorata et, dans la limite du temps passé par celui-ci pour les périodes de formation.

La convention est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019 et poursuit deux objectifs :

- Valoriser la contribution de la ville d'Albertville à l'effort de sécurité civile et son implication aux côtés du SDIS
- Disposer d'agents dont l'expérience peut s'avérer précieuse sur leurs lieux de travail, tant en termes de secours aux personnes que de conseil dans l'identification du risque incendie.

5° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

DÉCISIONS CONCERNANT LA CRÉATION OU SUPPRESSION DE RÉGIES COMPTABLES

Par décision en date du 22 mars 2019, la régie de recettes « accueil de loisirs sportifs et culturels » est modifiée pour augmenter le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver sur le compte DFT : 12 000 euros

Par décision en date du 8 avril 2019, la régie de recettes « animations » est modifiée pour prendre en compte la nouvelle adresse de la Maison du Tourisme d'Albertville

DÉCISIONS CONCERNANT LA CRÉATION DE TARIFS TEMPORAIRES

Par décision en date du 4 avril 2019, création des tarifs du spectacle de Gaspard Proust, le samedi 14 septembre 2019 au Dôme Théâtre :

Tarifs sans commission : Parterre – Plein tarif : 39 € / Galerie : 25 €

Tarifs avec commission incluse (vente Maison du Tourisme) :

Parterre – Plein tarif : 41,50 € / Galerie : 26,50 €

Par décision en date du 15 mai 2019, création du tarif des guirlandes vendues aux commerçants d'Albertville :

2 € les 2 ml

2 mètres linéaires offerts pour 2 ml achetés

DÉCISIONS CONCERNANT LE DÉPÔT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME : DÉMOLITION, TRANSFORMATION, ÉDIFICATION DES BIENS MUNICIPAUX

26/04/2019 - Abri vélos - 257 chemin de la Combe de Savoie

10/05/2019 - Extension du bâtiment des services techniques - 257 chemin de la Combe de Savoie

09/05/19 par l'EPFL 73 - Démolition de l'hôtel le Terminus - 1,3 avenue du Général de Gaulle

6° MODIFICATION D'UN TARIF DU CATALOGUE DES DROITS ET TARIFS

Hervé BERNAILLE

TARIFS DROITS DE VOIRIE COMMERCE

Le nouveau tarif Tente mobile sur pied et pergola est fixé à 6 €/m²/jour et non à 10 €/m²/jour comme mentionné dans le catalogue envoyé

7° Remerciements des associations

Jacqueline ROUX

L'association France Palestine Solidarité remercie la municipalité pour sa participation au ramassage de textiles du 3 avril dernier.

L'association ADAPAR Albertville-Ugine remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle de la Pierre du Roy à l'occasion de la rencontre annuelle de tir à l'arc le 22 mars dernier.

Le grand cirque sur l'eau remercie la municipalité et ses équipes qui mettent tout en œuvre pour que leur spectacle soit présent à Albertville.

L'association le Pélican remercie la municipalité pour le soutien apporté par la ville d'Albertville depuis de nombreuses années.

L'association Convivance remercie la municipalité pour sa mobilisation lors de la venue de David DIOP, prix Goncourt des lycéens 2018.

Les associations suivantes remercient la municipalité pour le versement de subventions :

- La maison de l'Europe d'Albertville et de la Savoie
- Les anciens combattants d'Albertville
- Le Pélican
- La Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie
- L'ADAPAR Albertville-Ugine
- Le club des accordéonistes Albertvillois
- L'association prévention routière-Comité départemental de Savoie
- L'Ensemble Musical Réveil Albertvillois
- AGIR
- La ligue contre le cancer
- L'ensemble vocal cantabile
- Le club sport santé EPGV Albertville
- Le comité d'entente de la résistance et de la déportation de Savoie
- L'orchestre d'harmonie d'Albertville
- Le secours catholique
- L'UOAT Athlétisme
- La croix rouge française

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE
2018 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 FEVRIER 2019**

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 FEVRIER 2019 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

DELIBERATIONS

1-1-1 Arlysère – Convention commune d’Albertville/Arlysère - Prestations diverses de services réciproques entre la commune et la communauté d’agglomération Arlysère – Années 2019 et 2020

La ville intervient auprès de la communauté d’agglomération pour :

- le nettoyage de certains sites ;
- le déneigement de certains sites ;
- l’entretien des espaces verts ;
- la fourniture de petits matériels ;
- les interventions d’urgence et ponctuelles sur les équipements communautaires ou pour des activités communautaires comme la manutention ;
- assurer la sécurité lors de certaines manifestations.

La communauté d’agglomération interviendra auprès de la ville pour:

- la maintenance et l’entretien de certains équipements de type SPA.

Approbation de la convention de prestations de services réciproques entre la ville d’Albertville et la communauté d’agglomération Arlysère à compter du 1er janvier 2019.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2-1 Convention avec l’Arlysère pour l’installation de composteurs collectifs de quartier

Approbation de la mise en place de composteurs collectifs de quartiers sur la commune d’Albertville et signature de la convention de gestion des composteurs collectifs de quartier à intervenir avec la communauté d’agglomération.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2-2 Fonds de concours de la communauté d’agglomération Arlysère pour la mise en place de conteneurs semi-enterrés sur les parking Maison des Soeurs, Porte Tarine et Clos des Capucins

Approbation du coût des travaux sur les parkings Maison des Soeurs, Porte Tarine et Clos des Capucins pour les montants respectifs de 2 800 € HT, 20 232,30 € HT et 7 277,80 € HT. Sollicitation d’un fonds de concours correspondant à 50 % du montant des travaux auprès de la communauté d’agglomération Arlysère au titre de la réalisation de plateformes de collecte.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2-3 Plateforme de conteneurs avenue Sainte-Thérèse à Albertville – Convention tripartite avec Arlysère et SCCV ALPAGE

Signature d'une convention tripartite avec Arlysère et SCCV ALPAGE pour l'implantation des conteneurs aériens avenue Sainte Thérèse permettant d'acter des modalités de financement et des modalités de gestion de la plateforme de conteneurs réalisée pour les nouvelles constructions Rue Pierre et Marie Curie.

Les frais afférents à la fourniture des conteneurs seront répartis entre SCCV ALPAGE et Arlysère : 4 398,80€ HT à la charge de SCCV ALPAGE, 1 885,20 € HT à la charge d'Arlysère. Les conteneurs étant implantés sur un terrain communal, il n'y a pas de rétrocession du terrain de la plateforme à la commune.

La propriété des conteneurs liée à la participation financière de SCCV ALPAGE, quel qu'en soit le montant, est rétrocédée à Arlysère.

La mise en place des équipements et les travaux de génie civil associés sont assurés par la commune à ses frais.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2-4 Plateforme de conteneurs semi-enterrés chemin des trois poiriers à Albertville – Convention tripartite avec Arlysère et Les Deux pommes pour l'implantation des conteneurs semi-enterrés – Convention avec Arlysère pour la gestion et l'entretien de la plateforme

Signature de la convention tripartite avec Arlysère et les Deux Pommes pour l'implantation des conteneurs semi-enterrés réalisée pour les nouvelles constructions chemin des trois poiriers.

Les frais afférents à la fourniture des conteneurs seront à la charge de la société les Deux Pommes et Arlysère (montant total estimé : 11 732 €).

La mise en place des équipements et les travaux de génie civil associés seront assurés par la société les Deux Pommes à ses frais.

La plateforme de CSE étant située sur le terrain du projet, la société les Deux Pommes s'engage à rétrocéder gratuitement à la commune, le terrain défini pour l'implantation des conteneurs.

La propriété des conteneurs liée à la participation financière de la société les Deux Pommes, quel qu'en soit le montant, est rétrocédée à Arlysère

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3 Adossement de la SEM4V dans le cadre de la loi ELAN

Approbation du principe de l'adossement de la SEM4V au groupe CDC Habitat ainsi que de son mode opératoire au terme duquel la communauté d'agglomération Arlysère, actuellement collectivité de rattachement des deux OPH et futur actionnaire majoritaire de la SEM fusionnée, va assurer le portage du dispositif de fusion et d'adossement.

DECISION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS avec 5 votes CONTRE

1-4-1 Désaffectation et déclassement d'un délaissé de voirie issu du domaine public et cession au profit de la société DOMUS HABITAT d'un tènement foncier 485 m² environ– Le Sauvay

Désaffectation et déclassement au service public communal du délaissé de voirie sis chemin du Sauvay d'environ 30 m² et incorporation au domaine privé communal.

Cession à la société DOMUS HABITAT ou toute société se substituant, au prix de 225 €/m² le tènement foncier situé au Sauvay d'environ 485 m² composé du délaissé de voirie d'une superficie d'environ 30 m² et des parcelles cadastrées section H n° 2199 d'une superficie de 413 m², H n°1151 d'une superficie de 18 m² et H n° 2203 d'une superficie de 24 m².

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Frédéric BURNIER FRAMBORET, Jean MARTINATO, Josiane CURT et Michel BATAILLER ont quitté momentanément la séance
Le quorum est réapprécié : 26 personnes**

1-5-1 Aire de loisirs Tours Sainte-Thérèse - Convention de mise à disposition foncière entre Val Savoie Habitat et la commune d'Albertville – Avenant 1

Approbation de l'avenant à la convention de mise à disposition foncière entre Val Savoie Habitat et la commune d'Albertville pour intégrer l'aire de jeux jeunes enfants des tours Sainte-Thérèse implantée sur la parcelle cadastrée AC 83.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Frédéric BURNIER FRAMBORET, Jean MARTINATO, Aziz ABBAS, Josiane CURT et Michel BATAILLER ont rejoint la séance
Le quorum est réapprécié : 30 personnes**

2-1-1 Rapport annuel 2018 de la commission communale d'accessibilité (CCA)

Le conseil municipal prend acte du rapport 2018 de la commission communale pour l'accessibilité.

2-2-1 Subvention exceptionnelle de 300 euros à l'Amicale des donateurs de sang bénévoles d'Albertville – CD promotionnel

Versement d'une subvention exceptionnelle de 300 euros à l'Amicale des donateurs de sang d'Albertville.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2-2 Annulation de la subvention de 550 euros affectée au fonctionnement 2019 de l'association ADIL (Agence départementale d'information sur le logement)

La compétence ayant été transférée à l'agglomération, la subvention sera versée directement par l'Arlysère.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Jean-François BRUGNON, Maurice MONTJOVET et Bérénice LACOMBE ont quitté momentanément la séance
Le quorum est réapprécié : 27 personnes**

2-2-3 Convention d'objectifs 2019 avec la mission locale jeunes

Approbation de la convention d'objectifs pour la mission locale jeunes Albertville-Tarentaise pour l'année 2019.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Jean-François BRUGNON, Maurice MONTJOVET et Bérénice LACOMBE ont rejoint la séance
Le quorum est réapprécié : 30 personnes**

2-3-1 Orchestre d'harmonie municipale d'Albertville – Dépôt d'archives aux archives municipales

Signature d'une convention pour le dépôt du fonds d'archives de l'Orchestre d'harmonie municipale d'Albertville à la ville d'Albertville (archives municipales).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-4-1 Renouvellement de la convention territoriale jeunesse

Approbation et autorisation de signature de la convention du nouveau contrat territorial jeunesse 2019-2022 avec le département.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1 Modification du tableau des effectifs

A compter du 1^{er} juin 2019 :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein du secteur espaces verts ;
- Création d'un poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux à temps complet au sein du service des systèmes d'information ;
- Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet au sein du centre socioculturel ;
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet 18H00 au sein du secteur des salles municipales.

A compter du 1^{er} juillet 2019 :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein du secteur plomberie ;
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au sein du service vie associative.

A compter du 1^{er} juin 2019, il est proposé au titre des avancements de grade de l'année 2019 :

- Création de 5 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe :
 - un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 17H30 au sein du secteur vie scolaire ;
 - un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein du secteur propreté urbaine ;
 - un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 24H00 au sein du service accueil et citoyenneté ;
 - un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein du secteur électricité ;
 - un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 24H00 au sein du secteur installations sportives.
- Création de 2 postes d'adjoints d'animation principaux de 2^{ème} classe :
 - un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein du centre socioculturel ;
 - un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein de l'accueil de loisirs sans hébergement « Les Pommiers ».
- Création de 4 postes d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe :
 - un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du service finances ;
 - un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du service commande publique ;

- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du secrétariat des élus et de la direction ;
 - un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein du service ressources humaines.
- Création de 2 postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe :
 - un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein de la cuisine centrale ;
 - un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein du centre socioculturel.
 - Création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au sein du service cuisine centrale.
 - Création de 3 postes d'agents spécialisés des écoles maternelles principaux de 1^{ère} classe à temps complet au sein du service vie scolaire.

A compter du 1^{er} octobre 2019, il est proposé au titre des avancements de grade de l'année 2019 :

- Création d'un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein du service périscolaire.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1 Avis motivé du conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage

Considérant que le projet va permettre l'accueil des gens du voyage sur le territoire conformément au schéma départemental de la Savoie ;
 Considérant que le projet va proposer une aire adaptée aux gens du voyage avec des équipements et une gestion adéquats ;
 Considérant que le nettoyage préalable du site, le traitement des plantes invasives, la gestion du chantier, la conservation de la frange boisée et la végétalisation du site, la mise en place d'un système de gestion des eaux usées et des eaux pluviales respectent les règles en matière de protection de l'environnement ;
 Considérant que la gestion des risques est prise en compte par la création d'ouvrages de protection contre les crues et l'ouverture d'un nouveau chenal d'écoulement de l'Isère ;

Avis favorable du conseil municipal sur le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage élaboré par l'agglomération Arlysère.

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
 AVEC 7 VOTES CONTRE ET 1 ABSTENTION**

4-2 Développement de l'autopartage sur le territoire de la communauté d'agglomération Arlysère – Convention avec l'Arlysère et Citiz

Dans la volonté de participer activement à la transition énergétique, il est envisagé d'adhérer au réseau dynamique de CITIZ-Alpes Loire afin de développer un service d'autopartage sur le territoire de l'agglomération, avec la mise à disposition de deux Zoé sur Albertville (gare et à proximité de l'Arpège), en partenariat avec l'Arlysère et CITIZ.

Approbation du partenariat et autorisation de signature de la convection de partenariat pour le développement de l'autopartage sur le territoire de la communauté d'agglomération Arlysère.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-3-1 Tour de France - Départ de la 20^{ème} étape du Tour de France, ALBERTVILLE-VAL THORENS – Convention d'organisation entre la ville d'Albertville et la société Amaury Sport Organisation

Le coût de l'événement est estimé à 120 000 TTC, dont 84 000 euros TTC pour la société Amaury Sport Organisation, organisatrice de l'événement.
Approbation de l'organisation de cette manifestation par la ville d'Albertville et approbation de la convention avec la société Amaury Sport Organisation.
Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 011 de la section de fonctionnement du budget communal.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-3-2 Étape du Tour 2019 – Cyclo sportive amateurs se déroulant du 19 au 21 juillet 2019 – Convention d'organisation entre la ville d'Albertville et la société Amaury Sport Organisation

Le budget d'organisation de la manifestation s'élève à 140 000 euros TTC dont 30 000 euros TTC pour la société Amaury Sport Organisation (ASO), organisatrice de l'événement. La communauté d'agglomération Arlysère prendra à sa charge 50 % de ce montant.
Approbation de l'organisation de cette manifestation et approbation de la convention d'organisation avec la société Amaury Sport Organisation (ASO).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-3-3 Etape du Tour – Tarif stand village gourmand

Approbation du tarif de vente d'un espace sur le village d'accueil des participants pour un stand de 3mx3m, fixé à 70 euros pour la durée d'ouverture du village au public.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Bérénice LACOMBE quitte définitivement la séance
Jean-François BRUGNON et Maurice MONTJOVET ont quitté momentanément la séance
Le quorum est réapprécié : 27 personnes

4-4 Partenariat avec le Pôle Emploi pour l'organisation du forum de la saisonnalité – Convention

Approbation et signature de la convention d'une durée de trois ans entre la ville et le Pôle Emploi pour l'organisation du forum de la saisonnalité.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Jean-François BRUGNON et Maurice MONTJOVET ont rejoint la séance
Le quorum est réapprécié : 29 personnes

5-1 Demande de remise gracieuse frais fourrière automobile

Avis favorable sur la remise gracieuse et exceptionnelle de 116,80 € des frais incombant à

Madame Céline DOCHE pour la mise en fourrière de son véhicule, le 19 novembre 2018, place de la gare.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-2 Conseil citoyen – Versement d'un fonds de concours d'Arlysière

Versement à la ville d'Albertville par la communauté d'agglomération Arlysière d'un fonds de concours d'un montant de 1 500 euros pour le portage du conseil citoyen par la commune.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-3-1 Compétitions sportives - Exonération de la taxe sur les spectacles - Année 2020

LA DELIBERATION EST REPORTEE

5-3-2 Taxe locale sur la publicité extérieure – Tarifs 2020

Tous les droits sont dus au 1er janvier de l'année en cours et ce dès le 1 ^{er} m ² Tarifs maximaux applicables (article L.2333-9 du CGCT)	Tarifs 2020
- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques ≤ 50 m ²	16,00 €
- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques > 50 m ²	32,00 €
- Dispositifs publicitaires/pré-enseignes numériques ≤ 50 m ²	48,00 €
- Dispositifs publicitaires/pré-enseignes numériques > 50 m ²	96,00 €
- Enseignes ≤ 12 m ² non scellées au sol	Exonération
- Enseignes ≤ 7 m ² scellées au sol	Exonération
- Enseignes > 7 m ² et ≤ 12 m ² scellées au sol	16,00 €
- Enseignes > 12 m ² et ≤ 50 m ²	32,00 €
- Enseignes de plus de 50 m ²	64,00 €

**DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES
avec 1 ABSTENTION**

5-3-3 Catalogue des droits et tarifs 2019-2020

Approbation des droits et tarifs 2019-2020 calculés sur le principe d'une augmentation générale de 1,5 % avec arrondi aux 5 centimes d'euro sauf cas particuliers, applicables soit pour l'année scolaire 2019-2020, soit pour l'année civile 2020.

Ne sont pas augmentés :

- les tarifs des stationnements souterrain
- le tarif des vacances funéraires lors des opérations funéraires, le tarif des cavurnes
- les tarifs des objets promotionnels
- les tarifs du musée et des visites guidées
- les droits de place pour le marché de potier, le marché artisanal, le marché des plantes
- les tarifs du camping
- le tarif du pass enfance jeunesse
- les tarifs de l'accueil de loisirs les pommiers
- les tarifs de la cuisine centrale sont réajustés sur les coûts de réalisation
- la participation aux classes de découverte

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-4-1 Budget annexe du parc de stationnement - Compte de gestion 2018

Le compte de gestion du budget annexe du parc de stationnement dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-4-2 Budget annexe du parc de stationnement - Compte administratif 2018

Approbation du compte administratif 2018 du budget annexe du parc de stationnement, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune, faisant apparaître un montant total de 204 634,35 euros en recettes et un montant total de 159 910,19 euros en dépenses, pour un résultat de clôture de + 44 724,16 euros (tenant compte des restes à réaliser).

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-4-3 Budget annexe du par de stationnement souterrain - Affectation du résultat 2018

Affectation de la totalité du résultat de fonctionnement 2018 du budget annexe du parc de stationnement en report de la section de fonctionnement (recette du compte 002) au budget supplémentaire 2019 de ce service, soit à hauteur de 26 345,96 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-4-4 Budget annexe du parc de stationnement - Subvention d'exploitation et avance remboursable 2019 – Modification

Diminution de 26 345,96 € de la subvention de fonctionnement du budget principal de la ville pour la porter à 23 944,04 €.

Diminution de 18 378,20 € de l'avance remboursable d'investissement du budget principal de la ville pour la porter à 21 621,80 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-4-5 Budget annexe du parc de stationnement - Budget supplémentaire 2019

Approbation du budget supplémentaire du budget annexe du parc de stationnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 733,03 € en fonctionnement et en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-5-1 Budget annexe du centre international de séjour - Compte de gestion 2018

Le compte de gestion du budget annexe du centre international de séjour dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-5-2 Budget annexe du centre international de séjour - Compte administratif 2018

Approbation du compte administratif 2018 du budget annexe du centre international de séjour, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune, faisant apparaître un montant total de 111 109,19 euros en recettes et un montant total de 67 784,78 euros en dépenses, pour un résultat de clôture de + 43 324,37 euros (tenant compte des restes à réaliser).

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-5-3 Budget annexe du centre international de séjour - Affectation du résultat 2018

Affectation de la totalité du résultat de fonctionnement 2018 du budget annexe du centre international de séjour en report de la section de fonctionnement (recette du compte 002), au budget supplémentaire 2019 de ce service, soit à hauteur de 864,63 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-5-4 Budget annexe du centre international de séjour - Budget supplémentaire 2019

Approbation du budget supplémentaire du budget annexe du centre international de séjour, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 42 459,74 € en investissement et à 864,63 € en fonctionnement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-6-1 Budget annexe de la cuisine centrale - Compte de gestion 2018

Le compte de gestion du budget annexe de la cuisine centrale dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-6-2 Budget annexe de la cuisine centrale - Compte administratif 2018

Approbation du compte administratif 2018 du budget annexe de la cuisine centrale, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune, faisant apparaître un montant total de 1 115 790,79 euros en recettes et un montant total de 900 330,14 euros en dépenses, pour un résultat de clôture de 215 460,65 euros (tenant compte des restes à réaliser).

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-6-3 Budget annexe de la cuisine centrale - Affectation du résultat 2018

Affectation en totalité du résultat de fonctionnement 2018 du budget annexe de la cuisine centrale en report de la section de fonctionnement (recette du compte 002), au budget supplémentaire 2019 de ce service, soit à hauteur de 130 142,46 €.

**DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES
avec 6 ABSTENTIONS**

5-6-4 Budget annexe de la cuisine centrale - Budget supplémentaire 2019

Approbation du budget supplémentaire 2019 du budget annexe de la cuisine centrale, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 130 142,46 € en fonctionnement et 85 318,19 € en investissement.

**DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES
avec 6 ABSTENTIONS**

5-7-1 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA- Compte de gestion 2018

Le compte de gestion du budget annexe des locations professionnelles à TVA dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7-2 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Compte administratif 2018

Approbation du compte administratif 2018 du budget annexe des locations de locaux professionnels assujetties à la TVA, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune, faisant apparaître un montant total de 1 502 369,23 euros en recettes et un montant total de 1 603 997,49 euros en dépenses, pour un résultat de clôture de 14 789,64 euros (tenant compte des restes à réaliser).

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7-3 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Affectation du résultat 2018

Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du budget annexe des locations de locaux professionnels comme suit sur son budget supplémentaire 2019 :

- en réserves (recettes de la section d'investissement - compte 1068) pour 220 600,23 € ;
- en solde en report de fonctionnement (recette du compte 002) pour 14 789,64 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7-4 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Subvention de fonctionnement 2019 – Modification

Diminution de la subvention de fonctionnement du budget principal de la ville de 5 000 € pour la ramener à 165 000 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7-5 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Budget supplémentaire 2019

Approbation du projet de budget supplémentaire 2018 des locaux professionnels soumis à TVA, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 9 789,64 € en fonctionnement et 220 600,23 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-8-1 Budget annexe du réseau de chaleur - Compte de gestion 2018

Le compte de gestion du budget annexe du réseau de chaleur dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-8-2 Budget annexe du réseau de chaleur - Compte administratif 2018

Approbation du compte administratif 2018 du budget annexe du réseau de chaleur, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune, faisant apparaître un montant total de 8 164 317,47 euros en recettes et un montant total de 10 051 660,69 euros en dépenses, pour un résultat de clôture de + 85 209,94 euros (tenant compte des restes à réaliser).

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-8-3 Budget annexe du réseau de chaleur - Affectation du résultat 20178

Affectation de la totalité du résultat de fonctionnement 2018 du budget annexe du réseau de chaleur en report de la section de fonctionnement (recette du compte 002) au budget supplémentaire 2019 du service, soit à hauteur de 12 837,17 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-8-4 Budget annexe du réseau de chaleur - Remboursement avance

Remboursement de la totalité de l'avance au budget principal de la ville de 25 000 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-8-5 Budget annexe du réseau de chaleur - Budget supplémentaire 2019

Approbation du budget supplémentaire 2019 du budget annexe du réseau de chaleur qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 8 419 832,63 € en investissement et à 12 837,17 € en fonctionnement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-9-1 Budget annexe des opérations d'aménagement - Compte de gestion 2018

Le compte de gestion du budget annexe des opérations d'aménagement dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-9-2 Budget annexe des opérations d'aménagement - Compte administratif 2018

Approbation du compte administratif 2018 du budget annexe des opérations d'aménagement, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune, faisant apparaître un montant total de 347 509,20 euros en recettes et un montant nul en dépenses, pour un résultat de clôture de + 347 509,20 euros (tenant compte des restes à réaliser).

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-9-3 Budget annexe des opérations d'aménagement - Affectation du résultat 2018

Affectation de la totalité du résultat de fonctionnement 2018 du budget annexe des opérations d'aménagement en report de fonctionnement (recette du compte 002), au budget supplémentaire 2019 de ce service, soit à hauteur de 291 366,57 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-9-4 Budget annexe des opérations d'aménagement - Budget supplémentaire 2019

Approbation du budget supplémentaire 2019 du budget annexe des opérations d'aménagement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 387 509,20 € en fonctionnement et 206 142,63 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-10-1 Budget principal Ville - Compte de gestion 2018

Le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-10-2 Budget principal Ville - Compte administratif 2018

Approbation du compte administratif 2018 du budget principal, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune, faisant apparaître un montant total de 35 290 158,43 euros en recettes et un montant total de 31 461 132,49,67 euros en dépenses, pour un résultat de clôture de + 3 538 147,56 euros (tenant compte des restes à réaliser).

Monsieur le maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-10-3 Budget principal Ville -Affectation du résultat 2018

L'affectation du résultat de fonctionnement, d'un montant de 4 489 234,01 €, est proposée de la manière suivante :

- mise en réserves en recette d'investissement de 3 236 234,01 € (compte 1068 – *excédents de fonctionnement capitalisés*), ce qui couvre notamment le besoin de financement de la section d'investissement à la fin 2018 de 951 086,045 € ;
- report du solde en recette de fonctionnement (compte 002), soit 1 253 000 €, notamment pour permettre la régularisation des dotations aux amortissements qui n'ont pu être comptabilisées que partiellement en 2018.

**DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES
avec 6 ABSTENTIONS**

5-10-4 Budget principal Ville - Budget supplémentaire 2019

Approbation du budget supplémentaire du budget principal 2019 qui s'équilibre en dépenses et recettes à + 1 601 061,20 € en fonctionnement et à + 7 310 275,43 € en investissement.

**DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES
avec 6 ABSTENTIONS**

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE A 22H20